

Synthèses des principales pistes d'amélioration transmises par l'Etat sur le PCAET de Pré-Bocage Intercom, jointes avec le courrier daté du 4 octobre 2019

I. Concernant le diagnostic

P2/6 : le potentiel maximum de réduction semble faible pour les NOx

- Réponse : beaucoup de NOx sont dus à la circulation de transit sur l'A84, sur lesquels le territoire n'a aucune « prise » et ne peut pas agir pour les réduire.

P2/6 : l'unique installation [NDLR : de réseau de chaleur] est bien identifiée dans le plan. Ce genre d'installation reste trop isolé sur le territoire de la collectivité.

- L'Etat encourage à développer davantage les réseaux de chaleur.

P3/6 : le gisement du micro et petit éolien mériterait d'être approfondi et développé considérant les contraintes fortes sur le grand éolien

- Pas de retour positif et viable jusqu'à présent sur ce type d'installations (plusieurs contre exemples sur le territoire).

P3/6 : Concernant le potentiel de développement des centrales photovoltaïques :

- ***Certains projets identifiés comme la carrière de Jurques et l'ancienne carrière du Plessis-Grimoult sont à étudier avec vigilance. il convient de nuancer le gisement que représente ce type de site [centrales PV sur d'anciennes carrières]***

- La carrière de Jurques n'a justement pas été intégrée dans le calcul du potentiel du fait de son intérêt écologique. L'objectif de centrale solaire photovoltaïque repose principalement sur l'aménagement de l'ancien centre d'enfouissement de Livry.

- ***Une étude plus fine de ce gisement de surface [grandes toitures et ombrières de parking] permettrait de déterminer plus précisément les potentiels de puissance de production***

- Proposition : ajouter dans les modalités de la sous-action E2.2 « Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques » le fait de recruter un stagiaire pour

faire une enquête d'étude de potentiels et de mise en évidence de projets à initier. **Cela sera ajouté avant l'approbation du PCAET.**

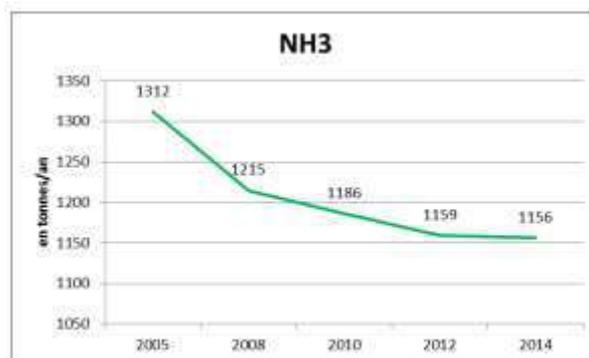
P3/6 : Concernant la filière bois énergie : cela suppose un suivi et la mise en place d'indicateurs pour stopper la diminution des linéaires de haies avec des objectifs de replantation qui pourraient être plus ambitieux que les 2 à 3 km/an inscrits dans le plan d'action.

- ➔ Les objectifs pourront être revus à la hausse selon les objectifs qui seront finalement retenus dans le plan paysage et si un poste d'animateur bocage venait à être créé.

II. Concernant la stratégie

P1/6 : Aucun objectif concernant l'ammoniac n'est indiqué.

- ➔ Proposition : **se fixer des objectifs qui suivent la tendance actuelle, à savoir une stagnation des émissions, soit une évolution de 0% des émissions pour 2030 et 2050.**



P1/6 : des objectifs stratégiques et opérationnels sont attendus dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

- ➔ L'adaptation au changement climatique est traitée de manière transversale, tout comme la production d'EnR ou les économies d'énergie.

P4/6 : Lors de la révision du plan, il s'agira d'intégrer les nouveaux objectifs nationaux (SNBC 2)

- ➔ De nouveaux objectifs seront étudiés lors de la révision du plan, dans 6 ans.

P4/6 : il n'est constaté aucune évolution de production de la filière PV entre 2030 et 2050

- ➔ Réponse : l'exercice a été réalisé de manière incomplète (seulement jusque 2030). Les objectifs 2030-2050 seront précisés à la révision du plan dans 6 ans.

P5/6 : concernant la sobriété énergétique, les objectifs fixés dans le plan ne sont pas à la hauteur des ratios nationaux (objectif de 50% d'économie d'énergie à l'horizon 2050).

- Réponse : les objectifs nationaux portent sur des mesures qu'il faudra rendre à l'échelle nationale et sur des dynamiques locales. Les deux interagissent. PBI s'est fixé des objectifs là où le territoire pouvait lui-même agir. Si des mesures plus fortes sont prises au niveau national pour réduire les consommations d'énergie, cela impactera le tendanciel avec une baisse plus importante des consommations, et donc, en conservant le même niveau d'action supplémentaire par rapport à ce tendanciel pour le territoire, les niveaux de consommations s'en trouveront diminué d'autant.

III. Concernant le plan d'action

P2/6 : La mobilisation des acteurs des secteurs privé et associatif méritera d'être consolidée

- Proposition : **mettre en place une action d'identification des partenaires Plan climat** avec le logo « Plan Climat Air Energie Territorial PBI » en lien avec la sous-action C3.1 « Communiquer sur les projets citoyens et participatifs. Etudier et réaliser des projets citoyens ou participatifs sur le territoire ». (à développer dans le commentaire de la sous-action)



P5/6 : les impacts des actions visant l'agriculture et les transports semblent faible et les ambitions de la collectivité sur ces sujets méritent d'être nourries compte-tenu de leur part dans les émissions de GES

P5/6 : il reste important de prendre en compte la réduction de l'exposition des populations à la pollution de l'air, notamment dans les projets d'aménagements, l'aménagement du territoire et l'urbanisme étant des leviers conséquents.

- Faire le lien dans les PLUI avec des mesures claires à ce sujet.